



## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 12 / 2016 - 2017 AU CONSEIL GÉNÉRAL DE VICH

**Demande d'un crédit d'études de CHF 85'000 pour élaborer le projet de réfection de la route de Begnins, procéder à la mise à l'enquête et mettre en soumission les travaux**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### 1. Préambule

Dans le cadre des travaux de réfection de la route de Begnins et du giratoire Marcel Poncet, la Municipalité a décidé d'étudier un projet de manière globale en y intégrant les mesures de protection contre le bruit et de modération des vitesses, selon le concept général de modération du trafic au travers du village sur l'axe Gland-Begnins / RC 26b qui a été présenté le 3 avril 2012 à votre Conseil.

### 2. Objectifs du projet

Le projet devra satisfaire à plusieurs objectifs :

#### 1. Entretien du patrimoine routier

Sans entretien depuis plus de 25 ans, le revêtement en enrobés bitumineux est largement faïencé. Par endroit, on peut également voir un orniérage de la chaussée. Il est donc nécessaire d'entreprendre des travaux d'entretien dans le courant de cette année. Les marquages routiers usés doivent également être refaits.

#### 2. Assainissement du bruit routier

Le rapport d'assainissement du bruit routier a mis en évidence un dépassement des valeurs limites sonores, ce qui nécessite la construction d'une paroi antibruit au niveau du chemin du Ruisseau et le remplacement du revêtement de la chaussée par un tapis phono absorbant. Le ralentissement de la vitesse des véhicules fait également partie des mesures retenues.

Le délai d'assainissement échoit en décembre 2018.

#### 3. Evacuation des eaux pluviales

Le collecteur d'évacuation des eaux de ruissellement de la chaussée est détérioré. Il doit être remis en état.

#### 4. Eclairage public

Le rapport de la SEIC du 8.12.2014 a identifié comme vétustes à remplacer, plusieurs mats d'éclairage de la route de Begnins. De plus, l'ensemble de la route est éclairé par des luminaires standards HP de 150W. Le remplacement de l'ensemble des mâts est nécessaire par mesure de sécurité. Il est prévu un éclairage LED 48W avec possibilité d'abaissement, ce qui permettra des économies d'électricité.

#### 5. Sécurité des piétons

Le trottoir côté Poste du bas de la route de Begnins, entre le giratoire de la place Marcel Poncet et le chemin du Petit-Pont, réalisé à l'époque au niveau de la chaussée, permet à peine le croisement de deux piétons et n'est pas rassurant pour les usagers du fait du manque d'une bordure les séparant du trafic automobile. Le projet prévoit d'améliorer cette situation avec comme corolaire l'encouragement de la mobilité douce.

#### 6. Modération de la vitesse des véhicules

Le radar mis en place en mai 2016 a relevé que près de 50 % des véhicules, que ce soit à la montée ou à la descente, dépassaient la vitesse autorisée. A titre de comparaison, à la route de Gland sens entrant dans le village, le pourcentage de dépassement de la vitesse autorisée a passé de 30 % à 2 % avec les mesures de modération. Par des mesures simples la vitesse devra être ralentie.

#### 7. Sécurisation des carrefours

Les débouchés du chemin du Petit-Pont et du chemin du Ruisseau sur la RC sont particulièrement dangereux du fait de la vitesse excessive de certains véhicules (pointe de 90 km/h relevée). Ces deux carrefours seront sécurisés par des mesures géométriques appropriées ralentissant les véhicules et améliorant la visibilité.

#### 8. Sécurisation de la traversée piétonne

Depuis le giratoire Marcel Poncet, sur l'ensemble de la route, il n'y a pas de passage-piétons, ce qui oblige les piétons à prendre des risques pour traverser la route cantonale s'ils veulent éviter un détour de plusieurs centaines de mètres suivant les cas. Le projet remédiera à cette situation grâce à une traversée piétonne qui pourra être réalisée dans l'axe chemin des Vignes-chemin du Petit-Pont.

#### 9. Développement de l'habitat

La parcelle 89 fait l'objet d'un projet immobilier dont l'autorisation de construire a été délivrée et d'autres développements sont envisageables. La modération du trafic trouvera là également toute sa justification.

### 3. Acquisition de terrains

Le projet implique une emprise sur la parcelle privée numéro 106. Il est prévu un échange de terrain de surface équivalente avec une partie de la parcelle 114 propriété de la Commune.

### 4. Devis général estimatif

Le devis général d'un montant d'environ CHF 2 millions TTC a été calculé par notre mandataire pour l'avant-projet ci-joint avec les prix actuels du marché. Il est donné à titre indicatif pour permettre aux Conseillers d'évaluer l'importance du projet de rénovation.

## 5. Détail du crédit d'études

Sur la base du montant estimé des travaux, notre mandataire, le bureau d'ingénieurs Mosini et Caviezel SA, a évalué le montant des honoraires et des frais pour cette phase à CHF 85'000 se décomposant comme suit :

Avant-projet	130 heures	
Projet définitif	290 heures	
Mise à l'enquête et demandes de subventions	40 heures	
Mise en soumission des travaux	70 heures	
Total honoraires HT	530 heures à CHF 125/h	CHF 66'250
TVA 8%		CHF 5'300
Investigations par sondages et carottages TTC		CHF 10'000
Frais de reproduction et déplacements TTC		CHF 3'450
Total honoraires et frais TTC		CHF 85'000

Il est à noter que notre mandataire n'a pas changé le taux horaire de ses honoraires depuis qu'il travaille pour la Commune.

## 6. Etude de la procédure et planning intentionnel

21 mars 2017          Vote du Conseil général sur le présent préavis

En cas d'acceptation de la demande de crédit:

Fin mars 2017	Etablissement du projet définitif / mise à l'enquête / mise en soumission des travaux / négociation d'échange de terrain
20 juin 2017	Vote du crédit de construction
Fin juin 2017	Autorisation de construire délivrée / adjudication des travaux
Début juillet 2017	Début des travaux
En été 2017	Principaux travaux de terrassements
Mi-décembre 2017	Fin des travaux de gros œuvre
Été 2018	Travaux de finitions / pose du tapis phono absorbant
Fin août 2018	Inauguration

## 7. Incidences financières

Cette dépense sera financée par les recettes communales. Elle sera amortie en une fois en 2017.

## 8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil général de Vich

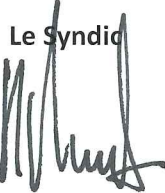
- vu le préavis municipal N° 12 / 2016-2017
- ouï le rapport de la Commission des routes
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude du projet de réfection de la route de Begnins tenant compte de l'assainissement du bruit routier et de la modération de la circulation souhaitée
- de lui accorder le crédit nécessaire de CHF 85'000 pour financer cette étude
- d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale
- d'admettre que la dépense soit amortie en une fois en 2017

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 février 2017.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  


Michel Burnand



La Secrétaire

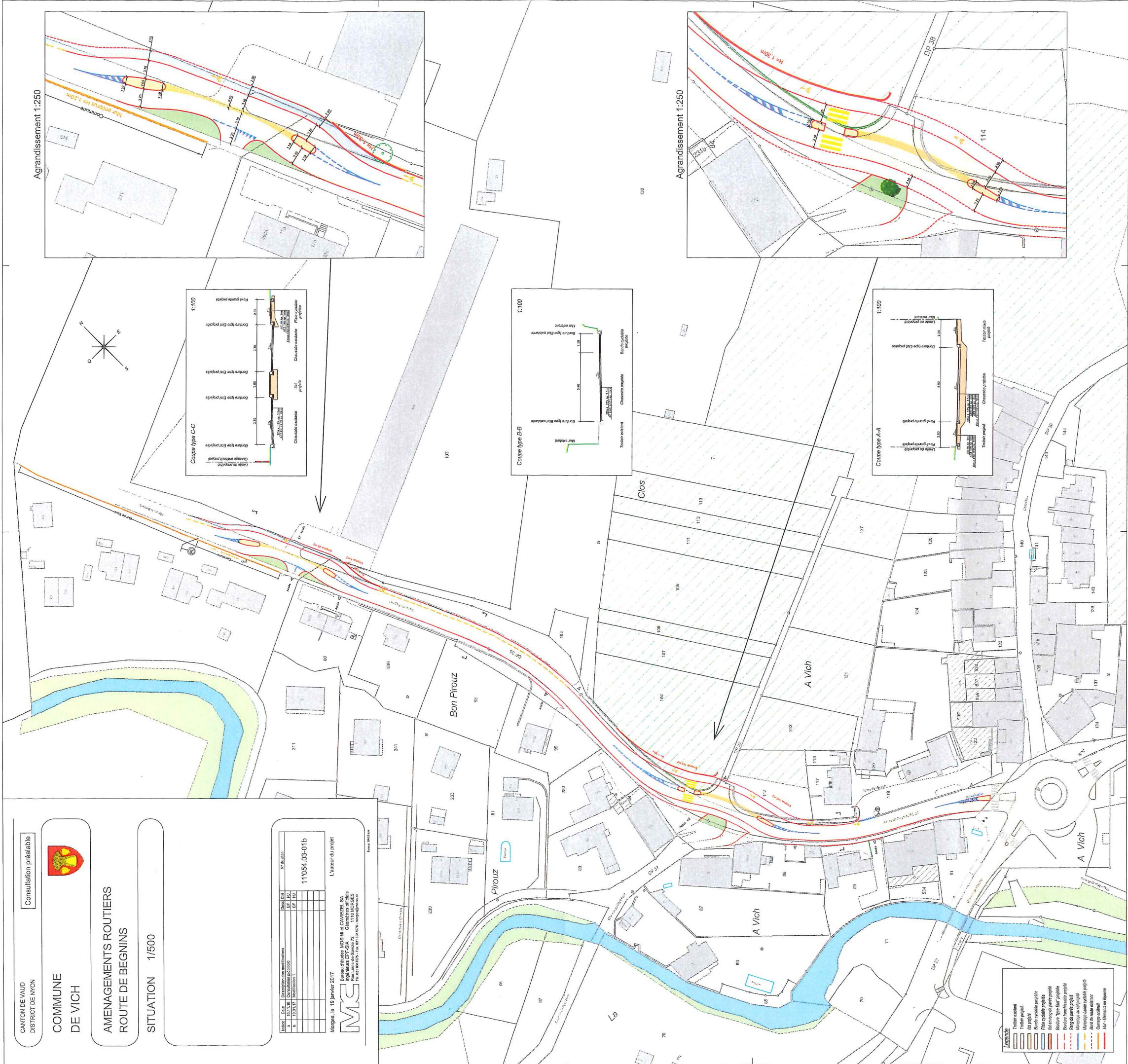
p.o. 

Patricia Audétat

Routes, Municipal responsable : Jean Sommer

Annexe : plan des aménagements routiers à la route de Begnins mis en consultation préalable.





CANTON DE VAUD  
DISTRICT DE NYON

Consultation préalable



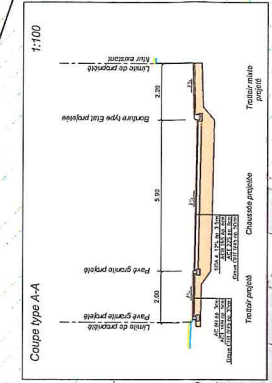
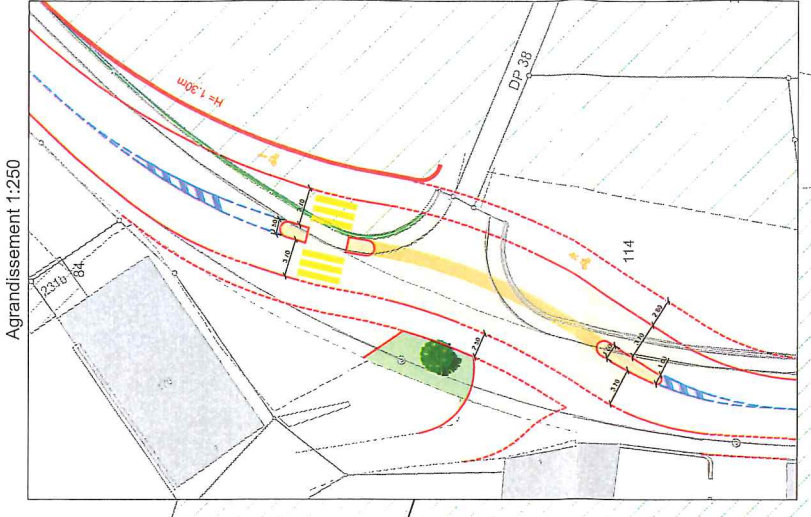
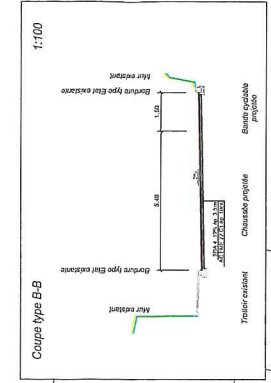
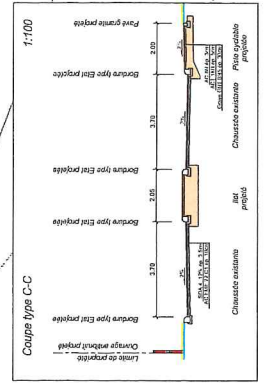
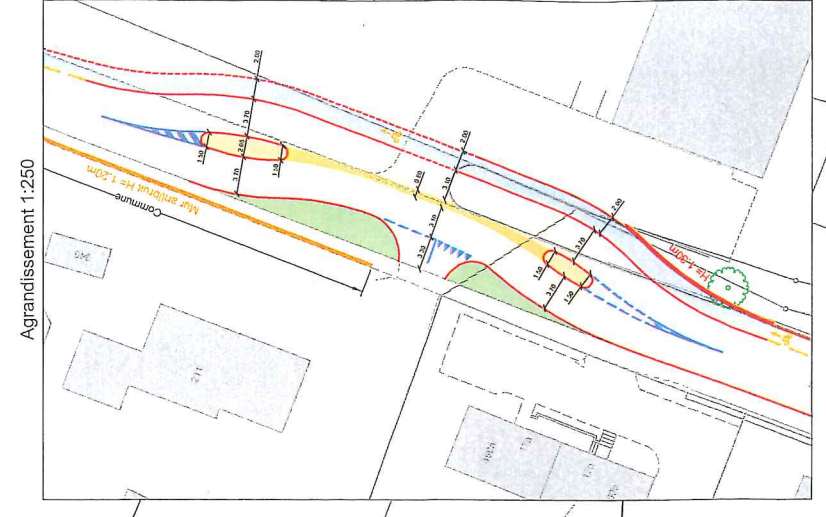
COMMUNE  
DE VICH

AMENAGEMENTS ROUTIERS  
ROUTE DE BEGNINS

SITUATION 1/500

INDIC	DATE	DESCRIPTION DES MODIFICATIONS	DELAI (en jours)	N° de plan
1	18.11.16	Consultation préalable	10	11054.03-01b
2	13.01.17	Modification	10	

L'auteur du projet  
MCS  
Bureau d'études MOSNI et CAVEZEL SA  
Régionale EPFL SA  
Généraliste SA  
1100 MAIRIE  
Tél. 021 8042927 Fax 021 8042928 [contact@mosni.ch](mailto:contact@mosni.ch)



- LEGENDE
- Route existante
  - Route projet
  - Bordure existante
  - Bordure projet
  - Bordure existante
  - Bordure projet
  - Rigole existante
  - Rigole projet
  - Fossé existant
  - Fossé projet
  - Ouvrage existant
  - Ouvrage projet